



Nouméa, le 30 septembre 2025 - 2 pages

## Nouvelle : Les décisions de la CMA-NC suite à l'arrêt du Tribunal administratif

*Ayant pris connaissance de l'arrêt rendu ce jour par le Tribunal administratif de Nouméa concernant le conflit l'opposant au Port Autonome, la Présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat, Elizabeth RIVIERE, retrace ici les faits et annonce les décisions prises en conséquence.*

### Un désaccord ancien, portant sur les loyers de terrains loués

Depuis les années 80, la CMA-NC loue à l'entrée de Nouvelle deux terrains appartenant au gouvernement, dont la gestion est assurée par le Port autonome (PANC). A l'époque, des loyers modiques avaient été fixés pour une durée de trente ans pour l'occupation des **terrains nus**. La Chambre consulaire, sur ses fonds propres et aidée des Fonds européens de développement, et avec l'accord du PANC, y a construit son Siège accueillant le public artisanal et ses Services supports puis la Maison des artisans, lieu d'expositions regroupant également des ateliers-boutiques artisanaux.

**En 2015**, la CMA-NC a reçu les **nouvelles conditions d'occupation fixées** par le Port : une augmentation du coût de location de plus de 2000 %. Considérant cette réévaluation comme **brutale, démesurée et abusive**, la CMA-NC agit depuis plus de 10 ans pour trouver une issue digne à ce différend.

### La CMA-NC agit de manière pragmatique pour la défense des intérêts de ses ressortissants

Claires, argumentées et ouvertes, **les multiples sollicitations consulaires** ont toujours été régulières. Tout **au long de ses trois dernières mandatures**, la CMA-NC a appelé à la raison les décideurs successifs du Port autonome et du gouvernement, sans résolution probante, avec de longs mois de silence passés dans l'attente de réponses.

La Présidente RIVIERE estime « *regrettable et fâcheuse la décision du Port de porter ce litige devant le Tribunal administratif car nos deux établissements publics, dépendant du gouvernement, auraient dû trouver ensemble une solution équitable. Son dénouement intervient dans un **contexte extrêmement difficile pour les entreprises artisanales et la jeunesse en besoin de formation** que la CMA-NC soutient* ».

La CMA-NC prend donc acte de la décision des juges administratifs de ce jour. Selon ses **principes de bonne gestion**, la Chambre consulaire va utiliser ses provisions budgétaires et son fonds de roulement afin de régler les loyers dus. Néanmoins, il lui est impossible d'assumer sur le long terme un loyer mensuel réévalué à 4,7 millions de francs (près de 58 millions XPF par an).

### Quitter Nouvelle : une décision aux conséquences immédiates

Décision a donc été prise de quitter le site de Nouvelle dans les meilleurs délais. Tout d'abord en ré-enclanchant immédiatement la démarche de **déménagement** de son Siège, amorcée en 2023 et qui n'avait pas pu se concrétiser en 2024 en raison des émeutes.



## Communiqué de presse

D'autres impacts directs concernent la Maison des artisans, avec la **restitution au PANC de sa gestion**. Cela implique **l'interruption des concessions des ateliers-boutiques**, actuellement occupés par 7 entreprises artisanales ainsi que celle du snack-bar « Le James Cook ». Autant de familles qui voient leur activité économique non sécurisées désormais.

Par ailleurs, **l'annulation immédiate de la programmation prévue jusqu'à la fin de l'année au sein des locaux** de la Maison des artisans est actée, que soit pour les événementiels d'organisateur externes ainsi que pour les Salons organisés par la CMA-NC.

Les cinq rendez-vous suivants sont concernés :

- Le premier Salon « Découverte des métiers et des formations » visant à l'insertion professionnelle de la jeunesse, organisée par l'ACDET en partenariat avec le vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie et le MEDEF-NC
- Le « Job dating » de la Province Sud, ciblant les jeunes pour leurs jobs d'été,
- Le « Salon Répar'acteurs » organisé par la CMA-NC valorisant les artisans acteurs de l'économie circulaire,
- Le « Salon de Noël des artisans d'art » de l'AMAC, qui impliquera des pertes de ventes si cet événement ne trouve pas à se relocaliser.
- Le « Salon BATEXPO » pour lequel la CMA-NC cherche activement une solution de repli hors Nouville, se tiendra du vendredi 24 au dimanche 26 octobre car il est très attendu du secteur du bâtiment.

### L'ADN CMA reste intact pour valoriser, soutenir et accompagner l'artisanat

« Je déplore vivement cette situation ainsi que les **autres impacts, indirects mais certains, pour les porteurs de projet et artisans de Nouméa et du Grand Nouméa**, à qui nous donnons rendez-vous très bientôt dans de nouveaux locaux » précise la Présidente RIVIERE.

La Chambre consulaire espère vivement que le PANC fera rapidement bon usage des deux bâtiments CMA, tout en poursuivant à l'avenir les mêmes efforts pour les artisans.

« C'est tout un symbole de l'artisanat qui disparaît de Nouville après 40 ans de présence, déclare Elizabeth RIVIERE. **Mais ce ne sont pas les bâtiments qui font notre ADN ! On ferme une porte, mais la CMA ouvre chaque jour des avenir** : celui de notre jeunesse, celui d'hommes et de femmes qui travaillent de leurs mains. »

La Chambre consulaire s'adapte et reconfigure donc sa **continuité d'activité pour mener les véritables batailles qui sont celles, quotidiennes, de ses 11 000 ressortissants** : accompagner le rétablissement économique des entreprises impactées depuis 2024, soutenir l'économie artisanale partout sur le territoire et engager la reconstruction de son CFA pour former et qualifier les Calédoniens.

Contact presse :

Laure LE GALL - Directrice communication-promotion

☎ Tél. : 28.02.63 / 75.35.25

✉ Email : laure.legall@cma.nc